



## FÉDÉRATION INTERNATIONALE DE NATATION

### Plongeon

#### A. ÉPREUVES (5)

Épreuves masculines (2)	Épreuves féminines (2)	Épreuve mixte (1)
Tremplin 3 m Haut vol 10 m	Tremplin 3 m Haut vol 10 m	Équipe mixte internationale – 3 m et 10 m

#### B. QUOTA D'ATHLÈTES

##### 1. Quota total pour le plongeon :

	Places de qualification	Places pays hôte	Places d'universalité	Total
Hommes	18	2	4	24
Femmes	18	2	4	24
<b>Total</b>	<b>36</b>	<b>4</b>	<b>8</b>	<b>48</b>

##### 2. Nombre maximum d'athlètes par CNO :

	Quota par CNO
Hommes	1
Femmes	1
<b>Total</b>	<b>2</b>

##### 3. Mode d'attribution des places :

La place est attribuée au CNO.

#### C. ADMISSION DES ATHLETES

Tous les athlètes doivent se conformer aux dispositions de la Charte olympique en vigueur actuellement, notamment à la Règle 41 (Nationalité des concurrents). Seuls les athlètes en conformité avec la Charte sont autorisés à participer aux Jeux Olympiques de la Jeunesse.

##### Âge

Pour être autorisés à participer aux Jeux Olympiques de la Jeunesse, tous les athlètes doivent être nés entre le 1<sup>er</sup> janvier 2000 et le 31 décembre 2002.



## SYSTEME DE QUALIFICATION – JEUX OLYMPIQUES DE LA JEUNESSE DE BUENOS AIRES 2018

### D. PRINCIPES DE QUALIFICATION

#### PLACES DE QUALIFICATION

Nombre de places	Épreuve de qualification
18 hommes 18 femmes	<p><b>Neuf (9) premiers athlètes au classement de la compétition de qualification pour les JOJ</b></p> <p>Une compétition de qualification propre aux JOJ aura lieu. La date et le lieu de cette épreuve seront confirmées par la FINA une fois le pays hôte et la fédération choisis.</p> <p>Un CNO pourra inscrire un (1) plongeur au maximum dans chacune des quatre (4) épreuves individuelles lors de la compétition de qualification pour les JOJ.</p> <p>Les neuf (9) premiers au classement de chaque épreuve lors de la compétition de qualification pour les JOJ obtiendront une place pour leurs CNO respectifs.</p> <p><b>Épreuve par équipes</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>a) Une (1) équipe sera composée d'un (1) plongeur et d'une (1) plongeuse choisis parmi les athlètes qualifiés lors des épreuves individuelles.</li><li>b) Une équipe peut être composée de deux athlètes d'un même CNO.</li><li>c) FINA peut décider de faire concourir d'autres équipes, composées d'athlètes de CNO différents, selon le classement des épreuves individuelles.</li></ul>

#### PLACES DU PAYS HOTE

Le pays hôte inscrira automatiquement deux (2) hommes et deux (2) femmes, un (1) plongeur dans chaque épreuve individuelle, pour autant que les athlètes en question participent à l'épreuve de qualification et répondent aux critères d'admission définis à la section C de ce document.

#### PLACES D'UNIVERSALITE

Quatre (4) places d'universalité pour les hommes et quatre (4) places d'universalité pour les femmes seront à la disposition des CNO admissibles aux JOJ, pour autant que les athlètes répondent aux critères d'admission définis à la section C de ce document.

Le Comité International Olympique invitera tous les CNO admissibles à soumettre leurs demandes de places d'universalité le 15 janvier 2017. La commission tripartite confirmera par écrit, en collaboration avec FINA, l'attribution des places sur invitation aux CNO concernés le 13 mars 2017. Les CNO doivent confirmer l'utilisation des places à la commission tripartite le 31 March 2017.



## SYSTEME DE QUALIFICATION – JEUX OLYMPIQUES DE LA JEUNESSE DE BUENOS AIRES 2018

### E. PROCESSUS DE CONFIRMATION DES PLACES DE QUALIFICATION

#### CONFIRMATION DES PLACES DE QUALIFICATION

Le 29 août 2017 au plus tard, la FINA informera les CNO concernés des places de qualification qu'ils ont obtenues à l'issue de la compétition de qualification pour les JOJ.

Les CNO auront alors deux (2) semaines pour confirmer par écrit à la FINA et au BAYOGOC l'utilisation des places obtenues.

#### CONFIRMATION DES PLACES DU PAYS HOTE

Le pays hôte doit confirmer par écrit à la FINA et au BAYOGOC, le 12 septembre 2017 au plus tard, l'utilisation de ses places.

### F. REATTRIBUTION DES PLACES INUTILISEES

#### PLACES DE QUALIFICATION INUTILISEES

Si une place allouée n'est pas confirmée dans les délais impartis ou est refusée par le CNO, celle-ci sera réattribuée au CNO de l'athlète non encore qualifié occupant le rang suivant au classement de l'épreuve de qualification.

#### PLACES DU PAYS HOTE INUTILISEES

Toute place inutilisée par le pays hôte sera réattribuée au CNO de l'athlète non encore qualifié occupant le rang suivant au classement de l'épreuve de qualification.

#### PLACES D'UNIVERSALITE INUTILISEES

Les places d'universalité inutilisées, y compris celles restituées après l'attribution finale par la commission tripartite des JOJ, seront réattribuées aux CNO des athlètes non encore qualifiés occupant le rang suivant au classement de l'épreuve de qualification.



## SYSTEME DE QUALIFICATION – JEUX OLYMPIQUES DE LA JEUNESSE DE BUENOS AIRES 2018

### G. PERIODE DE QUALIFICATION

Période	Date	Échéance
Places d'universalité	31 Mars 2017	Validation de l'attribution finale des places d'universalité par la commission tripartite des JOJ
Qualification	1 <sup>er</sup> avril 2017 - 31 juillet 2018	Période de qualification pour les JOJ 2018
	<date>* 2018	Épreuve de qualification
Date limite pour l'accréditation	<date>*	Date limite fixée pour l'accréditation aux JOJ de Buenos Aires 2018 (tous les athlètes potentiels doivent être enregistrés dans le système)
Information et confirmation	29 août 2017	Date limite à laquelle la FINA devra avoir informé les CNO des places de qualification qui leur ont été attribuées
	12 septembre 2017	Date limite à laquelle les CNO devront avoir confirmé à la FINA et au BAYOGOC l'utilisation des places de qualification obtenues
	12 septembre 2017	Date limite à laquelle le pays hôte devra avoir confirmé la participation de ses athlètes
Réattribution	<date>*	Réattribution par la FINA de toutes les places inutilisées et confirmation par les CNO de l'utilisation de ces places
	30 août 2018	Date limite de réattribution
Date limite d'inscription par sport	31 août 2018	Date limite pour les inscriptions nominatives dans tous les sports
Date limite pour l'enregistrement des délégations	<date>*	Date limite pour l'enregistrement des délégations
JOJ	6 – 18 octobre 2018	3 <sup>es</sup> Jeux Olympiques de la Jeunesse d'été – Buenos Aires 2018

\* À définir